



CONSEIL COMMUNAL

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2013-2014 POUR L'EXERCICE COMPTABLE 2013

Table des matières

1	SÉANCE CONSTITUTIVE DU 17 SEPTEMBRE 2013	4
1.1	Organisation de la Commission de gestion	4
1.2	Visites.....	4
1.3	Planning temporel.....	5
2	VISITE DU 2 OCTOBRE 2013: COLLÈGE D'EPENEX ET TERRAIN MULTI-SPORTS	5
2.1	Terrain multi-sports d'Epenex	5
2.2	Bâtiments scolaires d'Epenex	6
2.3	Conclusion.....	8
2.4	Voeu de la Commission de gestion	8
3	VISITE DU 9 NOVEMBRE 2013: LES ALOUETTES	8
3.1	Fonctionnement du chalet	8
3.2	Travaux de rénovation.....	10
3.3	Conclusion.....	11
3.4	Voeu de la Commission de gestion	12
4	VISITE DU 20 NOVEMBRE 2013: GRANGE DE LA BERGÈRE À RENGES, ANNEXE MON REPOS, COLLÈGE DE LA COQUERELLAZ, BUREAU DU CONSEIL.....	12
4.1	Grange de la Bergère	12
4.2	Grange de Mon Repos	13
4.3	Collège de la Coquerellaz, accès dangereux au toit	13
4.4	Bureau du Conseil communal	14
4.5	Voeux de la Commission de gestion	15
5	VISITE DU 11 DÉCEMBRE 2013: CENTRE SOCIOCULTUREL D'ÉCUBLENS	15
5.1	Visite de quelques locaux du bâtiment.....	15
5.2	Discussion avec les membres de la Municipalité et les responsables de services	16
5.3	Conclusion.....	17
5.4	Voeu de la Commission de gestion	17
6	SÉANCE DU 15 JANVIER 2014: GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL	18
6.1	Exposé de la procédure lors de l'engagement d'un nouveau collaborateur	18
6.2	Discussion avec les représentants de la Municipalité et des services communaux.....	18
6.3	Conclusion.....	19
6.4	Voeu de la Commission de gestion	20
7	VISITE DU 5 MARS 2014: DIVERS ÉQUIPEMENTS DANS LA RÉGION DU PONTET	20
7.1	Eco-point Pontet	20
7.2	Préau couvert Neptune	21
7.3	Serres horticoles	21
7.4	Piscine	22
7.5	Voeux de la Commission de gestion	23
8	SÉANCE DU 30 AVRIL 2014: SYSTÈME DE FERMETURE KABA	24
8.1	Explications préalables données par Mme Petoud, Mme Ménétrety et M. Menoud	24
8.2	Questions et discussion	24
8.3	Voeu de la Commission de gestion	26

9	EXAMEN DES PRÉAVIS CLÔTURÉS DURANT L'ANNÉE 2013	26
9.1	Préavis 20/2008 (Jupiter, transformation et assainissement des façades)	26
9.2	Préavis 6/2010 (Champ-Collon, collecteurs)	27
9.3	Préavis 16/2010 (collège Croset, chauffage).....	27
9.4	Préavis 24/2010 (route du Bois 2-4).....	27
9.5	Préavis 6/2011 (système de fermeture des portes Kaba).....	27
9.6	Préavis 18/2011 (Epenex, terrain de sports).....	28
9.7	Préavis 2/2012 (Eco-Point Bochet)	28
9.8	Préavis 3/2012 (Neptune, aménagement du préau).....	28
9.9	Présentation des dossiers pour l'examen par la Commission de gestion.....	28
9.10	Voeu de la Commission de gestion	30
10	COMPTES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX	31
10.1	Présentation des comptes 2013: Préambule (feuilles roses).....	31
10.2	Présentation des comptes 2013: cahier Analyse impôts	31
11	RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LES COMPTES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX.....	32
11.1	Contrôle des comptes communaux	32
11.2	Contrôle des comptes intercommunaux.....	33
12	CONTROLE DE LA GESTION PAR LA FIDUCIAIRE FIDINTER.....	33
13	RENCONTRE AVEC LA MUNICIPALITÉ.....	34
14	VOEUX DE LA COMMISSION DE GESTION ET CONCLUSION	34
14.1	Voeux de la Commission de gestion pour l'exercice 2013	34
14.2	Conclusion générale.....	35
	REMERCIEMENTS	36

1 SÉANCE CONSTITUTIVE DU 17 SEPTEMBRE 2013

La Commission de gestion s'est réunie en séance constitutive le 17 septembre 2013 de 20h à 22h, à la salle Recordon du Centre socioculturel d'Ecublens. Initialement, la composition de la commission était la suivante:

Franck ARCHINARD (PSIG)
Alain BLANCHOU (UDC)
Christophe CARTIER (Forum)
François CHAPUIS (Forum)
Florian Ray IUNIUS (PLR & ID)
Alfonso IZZO (Forum)
Christine MEYER-FAVEY (PLR & ID)
Nicolas MOREL (Les Verts)
Sylvie PITTET BLANCHETTE (PSIG)
Daniel SAGE (PSIG)
Salvatore VERO (PLR & ID)

A la suite de plusieurs démissions, la nouvelle composition de la commission dès le 9 avril 2014 est la suivante:

Géraldine BINGGELI (PSIG)
Alain BLANCHOU (UDC)
Christophe CARTIER (Forum)
François CHAPUIS (Forum)
Florian Ray IUNIUS (PLR & ID)
Alfonso IZZO (Forum)
Claude MASSON (PLR & ID)
Christine MEYER-FAVEY (PLR & ID)
Nicolas MOREL (Les Verts)
Sylvie PITTET BLANCHETTE (PSIG)
Manuel Aurelio WUETHRICH (PSIG)

1.1 Organisation de la Commission de gestion

Suivant le tournus établi au début de la législature, Sylvie Pittet Blanchette sera présidente de la commission durant l'année de fonctionnement 2013-2014. Nicolas Morel est désigné comme rapporteur, avec la promesse qui lui est faite qu'il sera soutenu dans son travail par les autres commissaires, notamment par la communication écrite de divers éléments sur sa demande.

Le choix est accepté à l'unanimité des membres présents.

1.2 Visites

Visites proposées:

- Centre socioculturel Ecublens
- Chalet "Les Alouettes" à Morgins
- Collège du Pontet (anciens bâtiments), piscine, serres communales, Eco-point
- Bâtiments communaux à Renges
- Archives du Conseil communal et bureau du Conseil communal
- Collège d'Epenex et terrain de sports à proximité
- Gestion du personnel communal

1.3 Planning temporel

Un planning temporel est proposé par la présidente de la Commission de gestion. Après de nombreuses itérations, la version finale figure ci-dessous.

numéro	date	heure	événement
1	17.9.13	20h00	séance constitutive
2	2.10.13	16h30	visite collège d'Epenex et terrain multisports
3	9.11.13	8h30	visite chalet Les Alouettes, Morgins
4	20.11.13	16h30	visite grange de la Bergère à Renges, annexe Mon Repos, bureau du Conseil communal
5	11.12.13	16h30	visite bâtiment du Centre socioculturel d'Ecublens
6	15.1.14	16h30	gestion du personnel communal
7	5.2.14	20h00	analyse des préavis clôturés en 2013
8	5.3.14	16h30	visite éco-point Pontet, Neptune, serres, piscine
9	12.3.14	20h00	analyse des préavis clôturés en 2013 (suite)
10	9.4.14	20h00	présentation des comptes communaux (séance 1)
11	16.4.14	20h00	comptes communaux et intercommunaux (séance 2)
12	30.4.14	20h00	présentation du préavis Kaba, analyse des préavis clôturés en 2013 (suite)
13	6.5.14	20h00	rencontre avec la fiduciaire
14	7.5.14	20h00	préparation questions à la Municipalité
15	12.5.14	20h00	lecture rapport de gestion de la Municipalité, questions écrites
16	2.6.14	18h00	questions orales à la Municipalité (préparation)
17	2.6.14	18h30	rencontre avec la Municipalité
18	4.6.14	20h00	finalisation du rapport
19	6.6.14		remise du rapport
20	26.6.14	19h00	séance du Conseil communal consacré à la gestion

2 VISITE DU 2 OCTOBRE 2013: COLLÈGE D'EPENEX ET TERRAIN MULTI-SPORTS

La Commission de gestion a visité le site d'Epenex le 2 octobre 2013. Deux objets étaient au programme de cette visite: le terrain multi-sports d'Epenex, et les bâtiments scolaires attenants. La Municipalité était représentée par M. Christian Maeder, assisté de M. Beyeler. Mme Danièle Petoud n'a pas pu se libérer mais M. Biéri, chef du service des bâtiments, assurait la visite des bâtiments scolaires, avec le concierge, M. Miguel Nunes.

2.1 Terrain multi-sports d'Epenex

Le terrain de sports semble bien utilisé. Très peu de déprédations ont été observées, et les déchets, relativement peu abondants, sont régulièrement nettoyés par les services de la voirie communale. Il n'y a eu que peu de plaintes du voisinage (bruit, etc.); le fait qu'il n'y ait pas d'éclairage artificiel implique que les utilisateurs quittent le terrain lorsque la lumière naturelle est insuffisante, ce qui limite donc l'utilisation tard le soir (il pourrait éventuellement y avoir des problèmes lors des longues soirées d'été...).

Le municipal responsable incite les voisins qui pourraient se plaindre de le faire directement auprès de POLOUEST, qui fera alors une tournée supplémentaire pour calmer les joueurs trop bruyants...

Le budget du préavis pour la construction du terrain de sport a été parfaitement respecté: il reste quelque milliers de francs non utilisés, après le versement de la subvention du fond cantonal du sport. M. Maeder relève également que des arbres ont pu être replantés autour du terrain.

Les élèves des bâtiments scolaires utilisent fréquemment le terrain de sports, un passage direct étant maintenu ouvert en permanence.

REMARQUE: Il est relevé que les poteaux de basketball dans la cour de l'école, dont les paniers ont été enlevés et qui ne servent plus à rien, devraient être retirés.

2.2 Bâtiments scolaires d'Epenex

Les membres de la Commission de gestion présents ont pu visiter les bâtiments scolaires. Ils ont constaté la vétusté de ces bâtiments, mais leur bon entretien.

Les bâtiments comprennent une dizaine de salles de classe, divers locaux annexes (rangement, salle des maîtres, sanitaires, chaufferie, etc) et une salle de gymnastique. Le complexe inclut de plus un appartement (3 pièces) pour le concierge et sa famille, dont la gestion a été confiée par la commune à la gérance PBBG. Une dizaine de professeurs y enseignent, soit de façon permanente soit durant une partie seulement de la semaine. Les bâtiments datent des années 70, ce qui ne plaide pas en faveur de leur qualité constructive et énergétique.

Divers problèmes ont été constatés, lors de la visite:

- Sur le plan énergétique, les vitrages sont d'un autre temps: du simple vitrage pour la plus grande partie des fenêtres des couloirs, et du double vitrage "isolant" pour les fenêtres des salles de classe. Ces vitrages ne sont plus aux normes actuelles (y compris le double vitrage "isolant" des salles de classe). La toiture (nous avons pu visiter les combles sur la salle de gymnastique, mais pas ceux situés sur les salles de classe, apparemment inaccessibles) n'est pas isolée: la sous-toiture est visible depuis l'espace des combles.
- Cet aspect énergétique a fait l'objet d'une étude thermique par le bureau Sorane SA il y a quelques années. Les chiffres mesurés pour la consommation d'énergie annuelle figurent dans l'étude. Leur comparaison avec les limites de consommation SIA montre une surconsommation importante.
- Les utilisateurs se plaignent des basses températures en hiver (corridors) et des surchauffes durant l'été. Les stores de protection (stores vénitiens extérieurs) pourraient être efficaces s'ils étaient utilisés de manière optimale, mais cela n'est pas possible car il n'y a pas toujours quelqu'un dans les salles de cours. Par ailleurs, ces stores semblent passablement dégradés. Une bonne solution pour améliorer la protection solaire estivale serait l'électrification et l'automatisation des stores (mais cela coûterait assez cher, et on peut se demander si les bâtiments dans leur état actuel en vaudraient la peine).
- La conduite d'amenée d'eau potable, à partir de la distribution sur l'avenue du Tir-Fédéral (la section qui a été récemment mise en 30 km/h maximum), d'une longueur de l'ordre de 50 à 70 m, est fortement dégradée (l'eau distribuée dans le bâtiment est parfois rougeâtre), et a dû subir des réparations à deux endroits (tacons sur le chemin d'accès allant de l'avenue du Tir-Fédéral au local de la chaufferie).

- L'appartement du concierge est très inconfortable en été par suite des surchauffes. La cause en est notamment l'absence de protections solaires. (Il est probable qu'une autre cause soit une mauvaise isolation thermique, qui accentue les effets de surchauffe en été.)
- Dans l'appartement du concierge, l'eau chaude sanitaire ne provient pas de la chaudière centrale utilisée pour produire l'eau chaude sanitaire pour l'ensemble du complexe scolaire, mais est produite par un petit boiler électrique. Ce qui n'est pas forcément optimal.
- Le matériel informatique mis à la disposition des enseignants et des élèves semble passablement disparate, et inclut certains objets dignes d'un musée informatique.
- Face à tous ces aspects négatifs, la commission a noté tout de même quelques aspects positifs: outre le bon entretien effectué par le concierge, l'installation récente d'un parking à trottinettes a été saluée.



Le simple vitrage des parois vitrées des corridors implique un besoin de chauffage très important



Thermographie de l'entrée du bâtiment depuis dehors (température extérieure 10 °C): des fuites de chaleur importantes



Le terrain multi-sports est une réussite appréciée



Le parking à trottinettes est également très apprécié

2.3 Conclusion

Le terrain de sports est reconnu de manière unanime comme un très bon investissement de la commune et semble bien utilisé et ne pas poser de problèmes sérieux au voisinage. La commission se plaît à l'évaluer de manière très positive.

Quant aux bâtiments scolaires, ils sont vétustes et présentent de nombreux problèmes, notamment constructifs. Quoique bien entretenus, ils mériteraient en tout cas une rénovation. Nous nous demandons si ce complexe scolaire n'a pas été "oublié" dans la planification des bâtiments d'école sur la commune d'Ecublens.

Au vu de la vétusté de ce complexe scolaire, et du risque qu'on y trouve de l'amiante au moment où on voudra le rénover, la question se pose d'une éventuelle reconstruction à neuf, suivant les standards actuels notamment au niveau énergétique.

REMARQUE: Il serait utile en tout cas d'évaluer des mesures provisoires (par exemple le changement de tous les vitrages par des vitrages plus performants, présentant un coefficient de pertes thermiques inférieur à $1.2 \text{ W/m}^2\text{K}$, ou l'isolation thermique des toits), en considérant la durée d'amortissement de ces mesures par rapport à la diminution de consommation énergétique.

2.4 Voeu de la Commission de gestion

La Commission de gestion émet un voeu relatif à la vétusté des bâtiments (voeu n° 1).

3 VISITE DU 9 NOVEMBRE 2013: LES ALOUETTES

La Commission de gestion a visité le chalet Les Alouettes le samedi 9 novembre 2013. La Municipalité était représentée par Mme Pascale Manzini. L'accueil et la visite des bâtiments ont été assurés par le responsable de la gestion et de l'animation, M. François Jeandet. Enfin, M. Jean-Louis Genre était présent en tant que représentant du bureau EPIQR, qui était en charge de la planification des transformations ainsi que du suivi du chantier. Deux objets étaient au programme de cette visite: d'une part le fonctionnement du chalet, d'autre part l'évaluation des rénovations.

3.1 Fonctionnement du chalet

Le fonctionnement courant est assuré par les personnes suivantes, Mmes et MM:

- François Jeandet (gestion et animation, depuis 2011),
- Xavier van der Broek (cuisinier),
- Carmen Priment (aide cuisinière et nettoyage),
- Paulette Joris (nettoyage/ménage/accueil).

L'équipe fonctionne bien, et doit beaucoup au responsable de la gestion et de l'animation, qui a trouvé dans cette place une occupation très motivante. A noter encore que M. Jeandet habite sur le territoire de la commune de Troistorrens, sur le territoire de laquelle se trouve le chalet (ce qui facilite bien les choses sur le plan pratique), et de plus est conseiller communal de la commune (en Valais, le Conseil communal est l'exécutif, correspondant à la Municipalité dans le système politique vaudois).

L'équipe est complétée par les personnes suivantes :

- un ou des civilistes (qui exécutent leur service civil); le chalet est considéré, du point de vue de l'administration chargée du service civil, comme un établissement prioritaire, ce qui

implique que la durée du service civil peut être allongée à 6 mois au maximum; pour l'association intercommunale Les Alouettes, le fait que le coût à notre charge est de seulement 400 francs par mois est un avantage financier significatif;

- un stagiaire en provenance de la HES/SO (durée normale 17 semaines).

Enfin, les enseignants des périodes « école à la montagne » peuvent demander, s'ils le désirent, un collaborateur assistant de leur choix, qui est rétribué 500 francs par semaine.

Si le chalet est bien rempli en hiver, par contre la période d'été est plus difficile de ce point de vue.

Une discussion entre les membres de la Commission de gestion, la municipale et le responsable de la gestion du chalet permet ensuite de clarifier plusieurs aspects relatifs au fonctionnement.

Question : Le chalet est-il ouvert à toute personne d'Ecublens (ou d'une des communes de l'association intercommunale Les Alouettes) qui désirerait y passer quelques jours ou quelques semaines ?

Réponse : Le chalet est parfois loué par des groupes (typiquement des associations à but non lucratif) pour un week-end ou une durée de quelques jours, mais les conditions sont très strictes par rapport à la propreté lors de la reddition (il n'est pas possible de générer des charges de travail supplémentaires pour l'équipe de permanence, déjà très chargée dans son travail). Quant à des associations qui n'auraient pas leur siège dans l'une des communes de l'association intercommunale Les Alouettes, ce serait également possible mais contre une rémunération qui couvrirait complètement tous les coûts.

Le chalet est mis gratuitement à disposition des bénévoles de la commune un week-end par an.

Question : Quel est le taux d'occupation du chalet ?

Réponse : La réponse dépend du type d'occupation. Pour les activités scolaires, l'occupation est pratiquement de 100 %. Par contre pour les colonies, l'occupation descend à 30 % environ. Mais il faut tempérer ce constat par la durée respective de ces deux types d'occupation : les occupations scolaires durent environ 36 semaines, alors que les colonies ne couvrent que 6 semaines environ. Le chalet est fermé à la location pendant 2 semaines pour assurer les nettoyages complets. L'école internationale s'installe aux Alouettes pour 1 semaine ainsi que l'association ATD Quart-Monde. Il reste une période d'environ 1 mois durant laquelle le chalet est fermé. A noter encore que pour les colonies, 90 francs par semaine sont facturés aux parents et 120 francs pour un camp de ski. La taxe de séjour ainsi que les forfaits de ski ont été négociés (85 francs/semaine). La communication pour les colonies va être améliorée.

Question : Quelles sont les activités qui sont proposées ?

Réponse : De nombreuses activités sont possibles, dont évidemment le ski, la raquette ou d'autres sports de neige en hiver, mais aussi les balades en montagne, divers sports se pratiquant avec une balle ou un ballon tels que le tennis, le basketball, le football, etc. (il y a des terrains qui permettent ces activités autour du chalet).

Il est à relever que Jeunesse et Sport (J&S) nous apporte des subventions en lien avec le nombre de personnes formées qui sont présentes au chalet.

3.2 Travaux de rénovation

Les travaux de rénovation, qui se sont terminés il y a un peu plus d'une année, étaient nécessaires au vu de l'état des bâtiments. Un premier préavis (21/2010) a été approuvé par le Conseil communal d'Ecublens, et un second préavis (18/2012) a dû également être soumis au Conseil communal, qui l'a finalement accepté avec quelques réticences. Les critiques reposaient sur les erreurs de planifications, en partie dues au bureau EPIQR (voir ci-dessous) mais également à des nouveaux travaux imprévus, parfaitement justifiés.

En 2010, la chaudière de l'installation de chauffage a rendu l'âme, ce qui a motivé l'association intercommunales Les Alouettes à entreprendre une rénovation énergétique complète, consistant en une meilleure isolation thermique de toute l'enveloppe du bâtiment et le remplacement de la chaudière à mazout par une chaudière à pellets. Des aménagements intérieurs ont été planifiés en profitant de l'arrêt de l'exploitation du chalet, notamment au niveau de la sécurité, du risque d'incendie, et des accès pour personnes handicapées.

Durant les travaux, on s'est rendu compte par ailleurs de divers problèmes qui n'étaient pas prévisibles au départ, à savoir la présence d'amiante à éliminer et l'installation parafoudre à refaire complètement (elle était inefficace dans son état ancien).

Enfin ultérieurement, une avalanche de neige depuis le toit, qui a fait passablement de dégâts sur une des terrasses, a mis en évidence le fait que l'entreprise chargée de la rénovation du toit avait installé un nombre de crochets à neige insuffisant par rapport aux normes. Cet accident s'est heureusement produit lorsqu'il n'y avait aucun enfant dans le chalet (avant sa remise en service). A noter que l'entreprise responsable n'a pas contesté sa responsabilité et a remédié au problème. A noter également que la vérification de la conformité aux normes aurait dû être effectuée par le bureau EPIQR, responsable de la conduite du chantier.

Une discussion a également été menée durant la visite, avec la participation du représentant du bureau EPIQR. Les points ci-dessous ont notamment été abordés.

Question : Quelles sont les performances actuelles du bâtiment ?

Réponse : Le préavis 21/2010 donne les valeurs calculées pour les performances énergétiques des bâtiments. Aucune valeur mesurée n'est encore disponible avec suffisamment de précision, étant donné la durée insuffisante de la disponibilité du chalet depuis la rénovation, et le manque de précision de la consommation effective de pellets (la stratégie utilisée consiste simplement à remplir le stock de pellets quand il est presque vide, et aucun suivi de la quantité de pellets n'a été effectué). La Commission de gestion aimerait bien pouvoir disposer de ces chiffres, dès que possible, afin de pouvoir les comparer aux valeurs calculées par le bureau EPIQR, par exemple lorsque la consommation effective durant l'hiver 2012-2013 sera disponible.

Question : Quelle est la part des surcoûts qui a été assumée par le bureau EPIQR ?

Réponse : Le bureau EPIQR a assumé une part des surcoûts que l'on pouvait attribuer aux erreurs d'évaluation qui ont été faites par le collaborateur chargé de l'étude. M. Jean-Louis Genre a pleinement reconnu la responsabilité de ce collaborateur (qui ne travaille plus chez EPIQR), responsabilité endossée par le bureau EPIQR. A noter cependant que c'est la Municipalité de St-Sulpice qui a demandé 20 % de coupe arbitraire dans le budget de rénovation, et que la plus grande partie des surcoûts correspond justement à ces coupes irréalistes. On se rend compte maintenant qu'elles n'étaient pas justifiées. Finalement, la partie des surcoûts due aux erreurs d'évaluation et prise en charge par EPIQR se monte à 20 % (58'000 francs HT).

Question : Quelles sont les caractéristiques thermiques actuelles de l'enveloppe du bâtiment ?

Réponse : Pour les murs extérieurs et le toit, la valeur de coefficient de pertes thermiques (valeur U) est de l'ordre de $0.25 \text{ W/m}^2\text{K}$, ce qui est meilleur que ce qu'exige la norme SIA en vigueur. Pour les fenêtres qui ont été remplacées, la valeur U est d'environ $1 \text{ W/m}^2\text{K}$ (très bonnes fenêtres), mais toutes les fenêtres n'ont pas été remplacées (du fait entre autres de la réduction de budget demandée par St-Sulpice) et celles qui restent sont probablement du double vitrage « isolant » standard, avec une valeur U de $3 \text{ W/m}^2\text{K}$ (plus aux normes actuelles).

3.3 Conclusion

Les constatations suivantes peuvent être faites :

- L'ouvrage est de bonne qualité, les rénovations ont été bien effectuées, en conformité avec les règles.
- Le responsable de la gestion du chalet est une personne de confiance, qui a fait de l'excellent travail. Il a d'ailleurs bien contribué au suivi des travaux et a fait lui-même quelques travaux.
- Durant la visite, les membres de la Commission de gestion ont appris qu'un appartement était loué en permanence à une employée de la commune d'Ecublens (la responsable des locations). Ils ont dès lors posé une question à la Municipalité concernant la régularité de cette situation. La Municipalité a répondu que l'un des studios était en permanence non occupé, et ne pouvait pas être loué à une personne étrangère à l'activité de l'association intercommunale Les Alouettes; il a donc été estimé qu'il était préférable de l'occuper, même pour un loyer modique, plutôt que de le laisser inoccupé. Cette réponse satisfait pleinement la Commission de gestion.
- Des futurs travaux sont à prévoir pour la réfection de la route privée. Les frais d'entretien de cette route, qui dessert le chalet et d'autres constructions, sont à 50 % à charge de l'association intercommunale Les Alouettes. Les membres de la Commission de gestion attendent de la Municipalité qu'un préavis soit présenté au Conseil pour cet objet.
- Des travaux devront également être menés concernant le terrain de football, qui ressemble actuellement davantage à un terrain vague. Ces travaux devront être exécutés de manière coordonnée avec ceux relatifs à la réfection de la route.
- La visite des extérieurs du chalet a montré que des dommages ont été causés au terrain par des poids lourds (venus apparemment pour des livraisons pour l'équipement et/ou l'entretien des places de jeu). Ces dommages ne sont pas très importants (flaques d'eau lorsqu'il pleut, comme c'était le cas lors de notre visite), mais ils devraient être réparés par les entreprises responsables.
- La Commission de gestion regrette le manque de transparence par rapport à l'accident de chute de neige du toit, ayant entraîné des dégâts importants. La commission estime que cet événement aurait pu faire l'objet d'une communication au Conseil communal, par exemple par le biais des communications municipales diffusées aux conseillers communaux lors de chaque séance du Conseil.

- Les membres de la Commission de gestion ont noté l'honnêteté du bureau EPIQR et de son responsable présent lors de la visite: EPIQR a offert de rembourser les sommes dépassant le devis initial pour la part des dépassements causée par l'erreur d'un collaborateur d'un bureau. Nous avons également reconnu le fait qu'il est normal que les travaux supplémentaires qui n'avaient pas été prévus au départ soient pris en charge par les communes membres de l'association intercommunale Les Alouettes.

Les membres de la Commission de gestion aimeraient également saisir l'occasion de remercier la conseillère municipale en charge du dossier, ainsi que le responsable de la gestion et de l'animation, pour le bon accueil qui leur a été réservé, ainsi que pour le repas qui a suivi la visite.

3.4 Voeu de la Commission de gestion

La Commission de gestion émet un voeu relatif à l'assainissement énergétique du chalet (voeu n° 2).

4 VISITE DU 20 NOVEMBRE 2013: GRANGE DE LA BERGÈRE À RENGES, ANNEXE MON REPOS, COLLÈGE DE LA COQUERELLAZ, BUREAU DU CONSEIL

La Commission de gestion a visité deux granges utilisées comme lieu de stockage par la municipalité (Bergère et Mon Repos), un point critique du collège de la Coquerellaz, et le bureau du Conseil communal, le 20 novembre 2013. La Municipalité était représentée par Mme Danièle Petoud, accompagnée de M. Biéri, chef du service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable, et M. Menoud, son nouvel adjoint.

4.1 Grange de la Bergère

La grange, propriété de la commune d'Ecublens, se trouve sur un terrain également propriété de la commune et situé au nord du rond-point d'entrée du hameau de Renges depuis la route de Vallaire. Un autre bâtiment sur ce terrain comprend deux appartements loués à des personnes privées.

La grange sert à stocker divers matériels, notamment les décorations électriques de Noël, quelques panneaux de signalisation, et divers matériels hétéroclites, dont une ancienne pompe à eau manuelle pour l'intervention des pompiers en cas d'incendie (qui pourrait être mise en valeur quelque part ailleurs dans la commune comme témoin du passé). Les volumes sont très grands mais seul le rez est pratiquement utilisable, faute de moyen d'accès commode pour entreposer du matériel à l'étage. Il n'y a rien de particulier à signaler par rapport au bâtiment et à son état, conforme à une grange datant déjà de quelques décennies.

Nous avons noté cependant que le panneau électrique est à l'extérieur, ce qui pourrait poser des problèmes de sécurité.



Grange de la Bergère, vue vers le nord depuis l'arrêt de bus "Renges" (le bâtiment en arrière-plan est également un bâtiment communal, loué)



Grange de Mon Repos (chemin du la Colline 3)

4.2 Grange de Mon Repos

Voisine du bâtiment communal de Mon Repos où se trouve le greffe municipal (chemin de la Colline 5), la grange est située au n° 3 du chemin de la Colline. Comme la grange de la Bergère, elle sert à stocker divers matériel utilisé par la commune, notamment des tables et des chaises employés lors des fêtes du 1^{er} août ou à d'autres occasions similaires. Les volumes sont également très grands mais seul le rez est utilisé, à nouveau faute d'accès commode aux autres niveaux.

A noter qu'un poste du budget était prévu pour une éventuelle future rénovation et mise en valeur de ce bâtiment: la municipale responsable nous a confirmé par courriel qu'un poste de 2.7 millions de francs était à l'inventaire, mais nous informe qu'aucun projet n'est en vue pour de tels travaux à un horizon de 5 à 7 ans. En effet, le besoin d'espace de stockage ne se fait pour l'instant pas sentir.

Un appartement attenant à la grange est loué à un locataire. Le bâtiment voisin (chemin de la Colline 1) appartient à un privé et est utilisé comme habitation. L'accès se fait depuis la cour située devant les bâtiments communaux (chemin de la Colline 3 et 5).

4.3 Collège de la Coquerellaz, accès dangereux au toit

Sur la vaste terrasse qui relie l'ensemble des bâtiments de la Coquerellaz, plusieurs terrains de sport sont fréquentés par les enfants qui sont scolarisés à la Coquerellaz ou ailleurs. Il arrive fréquemment que des ballons atterrissent sur le toit (plat) du collège, et que les enfants tentent de les récupérer de manière dangereuse. Nous avons pu nous rendre compte qu'il est très facile de grimper au moyen d'un grillage parvenant jusqu'au niveau du toit mais séparé de ce dernier par un espace de l'ordre de 2 mètres, puis de franchir cet espace en jouant au funambule sur le sommet d'une cloison verre/métal qui relie le grillage à la façade et au toit. L'ennui, c'est que si d'un côté le sommet de cette cloison n'est qu'à 2 ou 3 mètres environ du sol de la terrasse, de l'autre côté il y a une fosse d'une profondeur de 2 étages plus la hauteur du grillage (soit au total environ 8 ou 9 mètres). Inutile de dire qu'une chute dans cet espace aurait probablement des conséquences graves pour l'enfant accidenté.

La Commission de gestion s'est inquiétée du problème et a interpellé en 2012 la Municipalité, qui dans un premier temps a répondu par la pose d'un simple panneau d'avis de danger. La Commission de gestion, pas satisfaite de cette réponse, a réitéré son souci dans son rapport de 2013. Il n'est pas sûr que la commune soit responsable en cas d'accident sur le plan purement juridique, mais au plan moral nous devons tout faire pour minimiser les risques tels que ceux qui sont évoqués ici.

Le BPA (Bureau fédéral pour la prévention des accidents) a inspecté il y a quelque temps les lieux et a déclaré que l'endroit était conforme aux normes de sécurité, mais a émis une recommandation d'améliorer la sécurité sur le point évoqué. Suite à cette recommandation, des travaux de pose d'une section supplémentaire de grillage inclinée à 45 degrés, censée empêcher de franchir le haut du grillage vertical existant, sont prévus. Ils devraient être exécutés au cours de l'année 2014.

Suivi des travaux correctifs

Le 12 mars 2014, le soussigné s'est rendu sur place pour constater l'avancement des travaux correctifs. Un grillage supplémentaire a effectivement été installé, comme le montre la photo ci-dessous (à gauche). On peut néanmoins se poser des questions sur son efficacité: il nous semble encore relativement facile de monter sur le toit par le poteau du coin le plus proche de l'observateur sur la photo. Par la même occasion, on peut se rendre compte que les stores des bâtiments scolaires sont parfois en assez mauvais état (photo de droite). Un entretien semblerait s'imposer.



Le grillage supplémentaire à 45 degrés installé sur la fosse dangereuse n'est pas convaincant



Certains stores des bâtiments scolaires sont en mauvais état

4.4 Bureau du Conseil communal

Le bureau du Conseil communal occupe une petite pièce de l'établissement scolaire de la Coquerellaz (ancienne salle des maîtres). Il y a juste assez de places autour de la table de réunion pour le nombre de membres du bureau du Conseil communal; il en allait de même pour la séance organisée pour la Commission de gestion par le secrétaire communal, M. Michel Häusermann (10 personnes au total ce soir-là). Le bureau était autrefois situé dans l'établissement scolaire du Pontet, il a déménagé il y a deux ans.

Le secrétaire du Conseil communal nous a expliqué, au nom du Bureau du Conseil, qu'il ne demandait rien de plus car si les conditions sont relativement spartiates, par contre le Bureau du Conseil dispose de tout ce qu'il lui faut pour travailler de manière efficace. Nous avons notamment évoqué les points suivants:

- Accès internet: nécessaire au vu de la disponibilité croissante de tous les documents nécessaires sur le site web de la commune (<http://www.ecublens.ch>). Durant un certain temps, une connexion internet Swisscom était disponible, pour un coût approximatif de 100 francs par mois. Mais comme tous les présidents du Conseil qui se sont récemment succédés disposent d'un smartphone avec un abonnement internet illimité à forfait et la possibilité de connecter un PC au smartphone via Bluetooth, lors des séances du Bureau la communication avec internet s'est effectuée de cette manière. Une solution alternative est l'utilisation d'une

clé USB pour communication mobile (GSM), avec un abonnement revenant à bien moins que 100 francs par mois.

- Archives: actuellement les archives (papier) du Conseil communal sont rangées dans une dizaine d'armoires en bois standard. Aucune protection contre le feu n'est prévue. En cas de destruction des archives, on pourrait retrouver les décisions auprès de la Préfecture, mais pas le détail des discussions. De nombreux documents pourraient également être retrouvés au Greffe municipal, où ils sont à double. Il a été prévu de mettre en place, au niveau communal, un système de gestion électronique des documents (GED, préavis 8/2013). Il est donc souhaitable que l'ensemble des archives papier du bureau du Conseil soit scanné (numérisé) et que les archives papier rejoignent, après cette opération, les archives communales dans le local ad-hoc (sécurisé) du bâtiment socioculturel d'Ecublens. Cette opération devrait avoir lieu courant 2014.

En conclusion, il apparaissait, lors de notre visite, qu'aucune dépense d'équipement supplémentaire n'était à prévoir pour le Bureau du conseil communal, malgré les conditions quelque peu spartiates du local situé dans l'établissement scolaire de la Coquerellaz. Néanmoins, à la suite du changement de titulaire du poste de secrétaire du Conseil communal, il nous semble que certaines améliorations doivent tout de même être apportées au local.

Pour son accueil chaleureux et la qualité de ses explications, la Commission de gestion tient à remercier notre regretté secrétaire du Conseil communal, M. Michel Häusermann.

4.5 Voeux de la Commission de gestion

La Commission de gestion émet trois voeux relatifs à la visite extérieure du collège de Coquerellaz (voeu n° 3), au local du bureau du secrétaire du Conseil communal (voeu n° 4) et aux archives du Conseil communal (voeu n° 5).

5 VISITE DU 11 DÉCEMBRE 2013: CENTRE SOCIOCULTUREL D'ÉCUBLENS

La Commission de gestion a visité le nouveau bâtiment du Centre socioculturel d'Ecublens (CSCE), le 11 décembre 2013. La municipalité était représentée par Mme Danièle Petoud et M. Pierre Kaelin, accompagnés de MM Biéri et Menoud, et de Mme Friedmann, archiviste.

5.1 Visite de quelques locaux du bâtiment

Archives

Le local des archives est situé au sous-sol du CSCE, et comprend deux parties : d'une part la salle d'archives proprement dite, sécurisée, et d'autre part la salle dans laquelle travaille l'archiviste, équipée d'un poste de travail informatique standard.

L'archiviste Mme Friedmann travaille à 20 % pour la commune d'Ecublens et à 45 % pour la commune de Prilly. Son temps d'occupation n'est pas vraiment suffisant pour le travail à réaliser, et toute aide serait la bienvenue, par exemple pour les travaux d'inventaire. Actuellement, elle n'est aidée que par une apprentie à temps très partiel.

Le système de gestion documentaire (GED) a fait l'objet d'un préavis (accepté par le Conseil communal) en 2013, et il sera implémenté au cours de l'année 2014. Le serveur informatique ne se

trouve pas sur place. A noter que les deux communes d'Ecublens et de Prilly disposent du même système de GED.

Dans la salle d'archives, 720 mètres de rayonnages sont disponibles, seuls 210 mètres sont actuellement utilisés. Il reste donc suffisamment d'espace à disposition.

Les archives papier sont consultables sur demande par n'importe quel habitant de la commune. Les sujets les plus demandés concernent les sociétés locales, les constructions et l'aménagement du territoire. Le document le plus ancien date du 16^e siècle (il a été reproduit au 18^e siècle).

Il est fortement suggéré que les archives du Conseil communal, actuellement dans le local du bureau du Conseil au collège de la Coquerellaz, soit transférées dans la salle d'archives, pour des raisons notamment de sécurité incendie (voir voeu n° 5).

Chauffage-ventilation

Le chauffage est assuré par une chaudière à pellets de bois, qui donne parfaitement satisfaction. Les deux bâtiments (CSCE et logements protégés) sont chauffés par la même installation.

Le bâtiment étant conforme au label Minergie, une récupération de chaleur (échangeur de chaleur entre l'air froid entrant et l'air chaud sortant, en hiver) est prévue. Cela sous-entend d'ailleurs que les utilisateurs se servent correctement des fenêtres, et ne les ouvrent pas trop souvent en hiver (sinon la récupération de chaleur ne peut pas être assurée).

REMARQUE: Nous espérons qu'une information suffisante a été fournie aux utilisateurs.

5.2 Discussion avec les membres de la Municipalité et les responsables de services

La seconde partie de la visite nous a permis de discuter avec les membres présents de la Municipalité et de faire le point sur ce qu'il reste à faire dans le bâtiment. Nous avons notamment évoqués les points suivants :

Menuiseries : les menuiseries se sont révélées non conformes et ont été refusées en l'état. Le travail de remplacement a été effectué pour la moitié environ des locaux concernés, il reste donc la seconde moitié à terminer.

Sols : des cloques ont été notées en divers endroits du bâtiment, et les sols ont été refusés en l'état. Comme précédemment, une partie du travail de remplacement a été effectuée.

Stores : des problèmes de blocage ont été constatés, les stores correspondant doivent être remplacés. Comme précédemment, une partie du travail a déjà été effectuée. Par ailleurs, le choix du type de stores (stores à rouleaux) se révèle peu judicieux : en été, de tels stores ne permettent pas de moduler l'éclairage naturel et de se protéger efficacement contre les surchauffes dues aux gains solaires directs. Il serait certainement très utile de remplacer ces stores par des stores vénitiens (stores à lamelles orientables) extérieurs, mais un tel remplacement semble difficile car il impliquerait des modifications au niveau de la façade (caissons de stores), et soulève par ailleurs la question juridique de la responsabilité du choix. Néanmoins, la Municipalité proposera d'implémenter une gestion centralisée des stores (avec possibilité pour les utilisateurs de la mettre hors service lorsqu'ils sont présents), ce qui permettra d'éviter les gains solaires importants lorsqu'il n'y a personne dans un local (et les surchauffes qui en découlent ultérieurement).

Façades : des fissures sont apparues en certains endroits. Le travail de réparation doit encore être effectué.

Eclairage électrique : l'éclairage dans les salles de sociétés est beaucoup trop élevé (l'éclairage, en l'absence de lumière naturelle, y atteint 2000 lux, alors que 500 lux sont largement suffisants pour des occupations usuelles), et la température de couleur n'est pas adéquate, ce qui rend l'éclairage très éblouissant. Le niveau d'éclairage trop élevé correspond de plus à un gaspillage important d'énergie, ce qui est peu conforme à un bâtiment respectant le label Minergie. Ceci pourrait être corrigé par l'installation de variateurs.

Clés : toutes les fermetures sont équipées de serrures électroniques, mais malheureusement les serrures ne sont pas connectées à un poste central et sont alimentées par une pile qu'il faut changer régulièrement. L'absence de connexion à un poste central rend la programmation peu commode, et conduit parfois (il n'y a que deux postes de programmation dans la commune !) à des déplacements irrationnels, alors que l'avantage d'un tel système devrait précisément être la flexibilité et la facilité d'emploi, à la fois par le personnel communal chargé de la gestion des accès et par les utilisateurs.

Eclairage des parties communes du bâtiment : il apparaît que l'éclairage électrique de certains locaux reste en fonction durant la nuit, alors qu'il n'y a personne. Le problème a semble-t-il été identifié : les détecteurs de présence auxquels sont reliés les circuits d'éclairage sont trop sensibles...

Décoration des murs intérieurs : les murs de certains locaux gagneraient à être un peu décorés, plutôt que de présenter une surface complètement nue.

Règlement d'utilisation : le règlement actuel, qui interdit toute boisson et nourriture, n'est pas raisonnable. Lorsque l'on tient une réunion, il tombe sous le sens qu'on devrait pouvoir amener des boissons et des petits en-cas. La Municipalité s'engage à ce que le règlement soit corrigé dans ce sens.

5.3 Conclusion

Après avoir discuté avec des utilisateurs du bâtiment, on peut relever quelques éléments intéressants. Certains utilisateurs sont très satisfaits des locaux (notamment en comparaison avec la situation antérieure). Ils relèvent également la compétence et la serviabilité du personnel communal (conciergerie notamment).

Cependant, quelques points négatifs mentionnés plus haut sont relevés: pas d'alarme incendie dans certains locaux, problème de surchauffes estivales dû à des protections solaires insuffisantes, salles de sociétés équipées d'un éclairage électrique pénible et éblouissant, armoires qui ne ferment pas bien et dont les serrures se bloquent.

5.4 Voeu de la Commission de gestion

La Commission de gestion émet un voeu relatif à la satisfaction des utilisateurs (voeu n° 6).

6 SÉANCE DU 15 JANVIER 2014: GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL

La Commission de gestion a rencontré, le 15 janvier 2014, le syndic, M. Pierre Kaelin, et la cheffe du personnel communal, Mme Françoise Matti.

6.1 Exposé de la procédure lors de l'engagement d'un nouveau collaborateur

Lorsqu'il apparaît une surcharge de travail ou lorsqu'un collaborateur décide de quitter l'administration communale et qu'un remplaçant doit être engagé, un rapport sur la situation est discuté à la Municipalité. Si un engagement est à prévoir, une annonce est publiée. Les dossiers subissent un premier tri pour éliminer toutes les réponses ne correspondant pas au profil, et les candidats qui semblent les plus aptes participent à un entretien. Parfois, une étude graphologique est demandée (avec l'autorisation du candidat !). Finalement, la décision est prise, soit au niveau du dicastère s'il s'agit d'un poste secondaire, soit au niveau de la Municipalité dans le cas contraire (par exemple pour un chef de service).

La procédure n'a donc rien de spécial par rapport à un engagement d'un nouveau collaborateur dans une entreprise ou dans une administration.

6.2 Discussion avec les représentants de la Municipalité et des services communaux

Les membres présents de la Commission de gestion ont posé de nombreuses questions au syndic et à la cheffe du personnel communal. Les questions et réponses sont retranscrites ci-dessous.

Question: Pourquoi le taux de renouvellement du personnel communal a-t-il été aussi élevé ces derniers temps ?

Réponse: Plusieurs collaborateurs ont pris leur retraite, mais il y a eu également des cas où le nouveau collaborateur engagé ne donnait pas satisfaction, ou alors le nouveau collaborateur estimait finalement, après quelque temps d'essai, que la place ne correspondait pas vraiment à ses desiderata. Par ailleurs, il est devenu bien plus acceptable de changer fréquemment de place de travail, alors qu'il y a quelques dizaines d'années un employeur potentiel taxait volontiers un candidat qui avait déjà passé par plusieurs places de travail successives comme une personne instable à ne pas engager.

Question: Comment le cahier des charges est-il déterminé ?

Réponse: Le cahier des charges peut changer avec le temps et le contexte, et peut également être ajusté en fonction des qualifications des candidats. Le cahier des charges est discuté en séance de Municipalité, et on recherche la meilleure complémentarité avec le personnel communal en place.

Question: Quelles sont les possibilités de formation en cours d'activité ?

Réponse: Une telle formation est possible et encouragée. Actuellement, environ 20 % du personnel communal suit une formation.

Question: A quelle fraction du temps total de travail cela correspond-il ?

Réponse: Ce chiffre est difficile à évaluer dans l'immédiat, il sera communiqué ultérieurement.

Question: Pour continuer sur la formation, la commune forme-t-elle des apprentis ?

Réponse: Oui, il y actuellement 7 apprentis à la commune, et celle-ci s'efforce d'en avoir le maximum possible.

Question: Quelle est la grille salariale de la fonction publique à Ecublens ? Y a-t-il des primes spéciales ?

Réponse: La grille salariale, qui est en cours de révision, est remise aux membres de la Commission de gestion et figure en annexe. Les salaires mensuels (sur 13 mois) varient de 3500 à 9300 francs environ. Ces chiffres sont plutôt au-dessus de la moyenne des employés communaux du canton, mais au-dessous de ceux des employés de l'administration cantonale. Divers avantages sont octroyés aux employés de la commune d'Ecublens (formation, accès à la piscine, massage assis, chèques Reka, etc). Au sujet des primes spéciales, elles ne sont octroyées qu'à titre exceptionnel. Mais évidemment il y a des primes de fidélité (tous les 5 ans, dès 10 ans).

Question: Comment les heures supplémentaires sont-elles gérées ?

Réponse: Maximum 20 heures supplémentaires par mois. Ces heures supplémentaires doivent être compensées par des congés, elles ne peuvent pas être payées.

Question: Le nombre de personnes employées par la commune d'Ecublens est plutôt en-dessous de la moyenne pour les communes de taille comparable. Pourquoi ? Ne faudrait-il pas augmenter le personnel communal, notamment pour éviter de trop nombreuses heures supplémentaires ?

Réponse: On peut se demander si c'est Ecublens qui est sous-dotée, ou si ce sont les autres communes qui sont sur-dotées... Effectivement il semble y avoir trop d'heures supplémentaires, et peut-être trop de stress vis-à-vis de certains employés communaux à des postes sensibles. Mais par ailleurs le fait d'avoir un nombre d'employés communaux plutôt faible tendrait à démontrer une bonne efficacité du personnel !

Question: La commune recourt-elle à la sous-traitance ?

Réponse: Cela n'est pas forcément plus efficace, et cela rend à coup sûr la coordination plus complexe. Pour donner un exemple, sous-traiter le service du personnel à l'extérieur conduirait à négliger une part importante du travail de ce service, à savoir le soutien psychologique aux employés communaux lors de situations difficiles (on ne peut pas attendre d'un sous-traitant qu'il prenne cette tâche à coeur).

Question: Quels sont les défis les plus importants posés à la commune en ce qui concerne le personnel ?

Réponse: C'est celui de l'évolution des qualifications demandées en fonction de l'urbanisation croissante de la commune, ainsi que le regroupement des forces entre communes de l'Ouest lausannois (PolOuest, SDIS, PCi, SDOL, etc).

6.3 Conclusion

Il semble que plusieurs services souffrent de manque de personnel, au vu des heures supplémentaires effectuées ou des tâches retardées faute du personnel nécessaire. La Commission de gestion se réjouit de pouvoir analyser, au moyen du nouvel outil de saisie des heures de travail, l'évolution de la situation au cours des années à venir, par comparaison avec les chiffres des années précédentes.

6.4 Voeu de la Commission de gestion

La Commission de gestion émet un voeu relatif à la surcharge de travail du personnel communal (voeu n° 7).

7 VISITE DU 5 MARS 2014: DIVERS ÉQUIPEMENTS DANS LA RÉGION DU PONTET

La Commission de gestion a visité divers équipements dans la région du Pontet, à Ecublens (éco-point, préau couvert Neptune, serres horticoles, piscine), le 5 mars 2014. La Municipalité était représentée par Mme Danièle Petoud et M. Christian Maeder, accompagnés de MM Beyeler, Biéri, Menoud et Meylan.

7.1 Eco-point Pontet

La commission a pu constater le bon état de propreté de l'éco-point, contrairement à la situation d'il y a quelques mois. Divers points ont été relevés par les membres de la commission et par ceux de la Municipalité et des services communaux:

- Le contrôle de ce qui est déposé dans les containers n'est pas effectué par les services communaux mais par le repreneur, Thévenaz-Leduc SA. Les statistiques sont disponibles, et la Municipalité en fera part lors d'une prochaine communication municipale.
- Dépôt des flacons (plastique dur): pas officiellement prévu à l'éco-point, mais un container est présent (et utilisable).
- Le PET n'est pas repris à l'éco-point. En effet, ce plastique est repris dans les commerces qui en vendent (mais seulement les bouteilles de boissons en PET). Problème: les autres emballages en PET ne sont officiellement pas repris par les commerces. Raison: il ne s'agit pas forcément de la même forme de PET, et ces autres emballages doivent être incinérés. En conclusion, ces derniers devraient donc être mis dans les sacs taxés (mais il est très probable qu'une grande partie du PET non-boissons parvienne in fine aux commerces).
- L'emplacement de l'éco-point est jugé adéquat, alors même que certains conseillers communaux estimaient au départ que cet emplacement générerait des conflits avec les établissements scolaires situés à proximité (risque de collision dans le parking). Il est évidemment important d'avoir un éco-point situé dans la "plaine du Croset", puisqu'il s'agit de la zone la plus densément peuplée de la commune d'Ecublens.
- Le budget de l'éco-point du Croset n'a pas fait l'objet d'un préavis, car il était inférieur à 50'000 francs (limite d'engagement de la Municipalité sans en référer au Conseil communal), au contraire de celui du chemin du Bochet (préavis 2/2012, budget 213'000 francs, dépense effective 191'724.35 francs).
- De futurs éco-points seront proposés par la Municipalité, probablement au cours de l'année 2015.

7.2 Préau couvert Neptune

Le préau couvert a été construit pour assurer aux élèves scolarisés dans le bâtiment Neptune, relativement ancien, une place extérieure protégée des intempéries, ce qui est requis par les directives et recommandations en matière de construction scolaire par le DFJC (installation de zones protégées des intempéries et des courants d'air). Or cet édifice ne comporte qu'un toit, et est complètement ouvert sur les quatre côtés (il ne protège donc pas du vent, et il est probable que par fort vent la protection contre la pluie ne soit assurée que de manière partielle). Le problème est que le toit est situé trop haut, il aurait été préférable de prévoir un édifice plus bas. Aucune raison à cet état de fait n'est donnée par la Municipale responsable, à part une possible "fantaisie architecturale" (l'objet est surnommé le "garage à girafes" par certains habitants de la commune).

REMARQUES: En plus de la hauteur exagérée, qu'il n'est pas possible de corriger simplement, et qui rend l'objet peu utile dans la réalisation qui en a été faite, quatre autres points sont encore notés:

- La présence de croisillons entre les poutres verticales, nécessaires pour la stabilité de l'édifice, mais qui sont par contre potentiellement dangereux pour de jeunes enfants.
- La rive de la Sorge, qui coule sur l'ouest du couvert, est jonchée de débris divers (bouteilles en plastique, emballages de nourriture, etc) probablement jetés par les élèves. C'est un vrai dépotoir ! La Commission de gestion a proposé l'installation d'une poubelle par les services communaux.
- L'avenue du Tir-Fédéral est très bruyante (circulation motorisée). En relation avec le rapport récent sur le bruit routier, ne faudrait-il pas protéger le préau par une barrière anti-bruit ?
- La barrière entre l'avenue du Tir-Fédéral et le préau, indispensable pour des raisons de sécurité des élèves vis-à-vis du fort trafic motorisé, a bien été construite, ainsi que la platebande de copeaux à l'ouest de la barrière.

7.3 Serres horticoles

Les nouvelles serres horticoles de la commune d'Ecublens représentent une très belle réalisation. Lors de l'inauguration (en avril 2013), certains points restaient à finaliser, notamment l'automatisation des ouvertures et du chauffage. Ces problèmes ont été réglés depuis lors, et les serres fonctionnent parfaitement.

A noter que l'ensemble des cultures se trouve placé sur des tables roulantes, qui rendent le travail bien moins pénible, que le chauffage est hybride (air chaud + serpentins placés sous les tables), et que l'eau de pluie est récupérée. Il n'y a pas encore de statistiques sur l'utilisation d'énergie de chauffage, mais cela devrait être bientôt disponible, et il est alors souhaitable que soient effectuées d'une part une vérification par rapport aux calculs, d'autre part une comparaison avec d'autres serres agricoles.

Les serres sont parfaitement bien entretenues (propreté, ordre) par le personnel de la commune.

REMARQUE: Toutes les félicitations de la Commission de gestion !

7.4 Piscine

La piscine, ainsi que le bâtiment dans lequel elle est située, révèle son âge respectable (presque 40 ans, le bâtiment datant de 1976; très peu de rénovations). La visite a mis en évidence les points suivants:

- Le revêtement de la piscine (cattes en céramique) est en mauvais état, spécialement au niveau des margelles. Des réparations au mortier ont été effectuées (on ne trouve plus les mêmes modèles de cattes), ce qui du point de vue de l'hygiène n'est pas favorable (une couche de mortier est bien plus difficile à maintenir propre qu'un revêtement en cattes).
- L'étanchéité de la piscine n'est plus assurée: le local technique situé sous la piscine est mouillé à de nombreux endroits. Le système d'ajustement de la profondeur de l'eau, ingénieux (il permet de faire varier la hauteur d'eau entre 60 cm et 250 cm environ), a dû subir quelques réparations de fortune.
- Le corridor d'entrée de la piscine est mal isolé thermiquement (mur constitué de pavés en verre occupant la plus grande partie du long côté du corridor côté façade extérieure). Il serait intéressant de remplacer cette paroi par de bons vitrages isolants (coefficient U de l'ordre de $1.5 \text{ W/m}^2\text{K}$, au lieu d'une valeur de l'ordre de 3 à $6 \text{ W/m}^2\text{K}$ pour les pavés en verre actuels).
- Le chauffage à mazout, d'origine, n'est clairement pas suffisamment efficace au vu des normes actuelles.

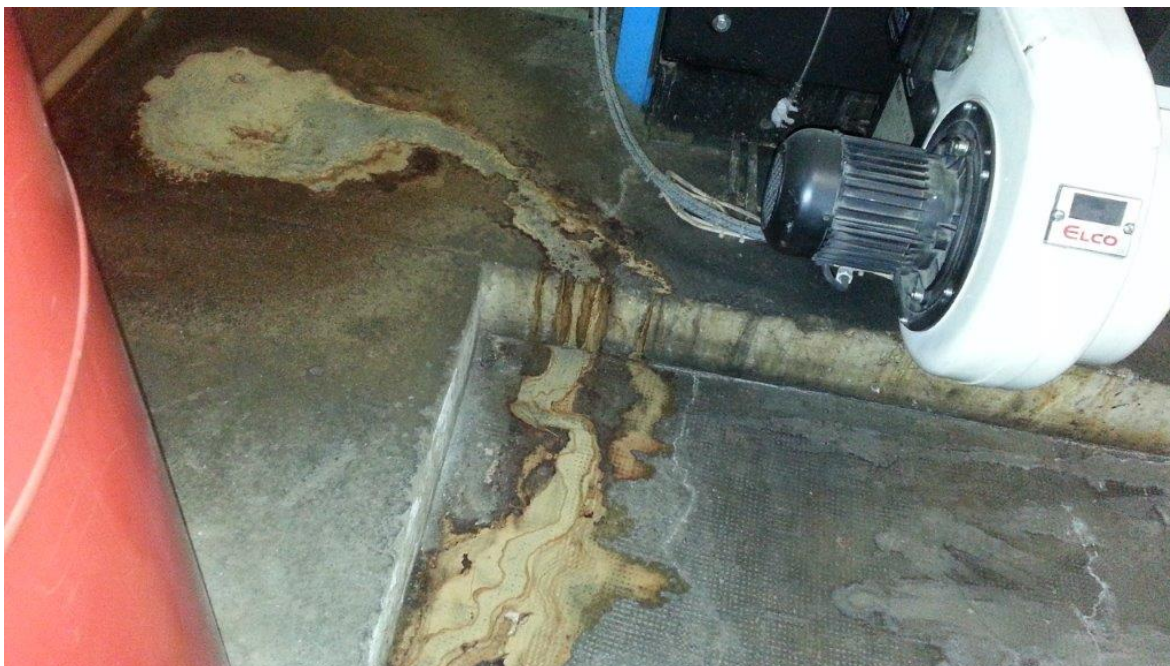
De façon générale, le bâtiment et la piscine sont tous deux en fin de vie et devraient être rénovés ou reconstruits dès que possible ! Et ceci d'autant plus que la piscine est utilisée pratiquement à 100 % du temps (écoles, sociétés locales, personnel communal). A noter encore qu'elle n'est pas ouverte au public.



Le système de variation de niveau d'eau dans la piscine a subi des réparations de fortune et comporte des fuites



Distributeur de produits chimiques dans la piscine



Quelques fuites à proximité du brûleur de chauffage



Des récipients en plastique sont utilisés dans certains locaux du sous-sol du bâtiment pour recueillir les fuites d'eau; ils doivent être vidés régulièrement, sous peine d'inondation !

7.5 Voeux de la Commission de gestion

La Commission de gestion émet deux voeux, relatifs au préau couvert du bâtiment Neptune (voeu n° 8) et à la piscine (voeu n° 9).

8 SÉANCE DU 30 AVRIL 2014: SYSTÈME DE FERMETURE KABA

La Commission de gestion a consacré sa réunion du 30 avril à deux points:

- le préavis 6/2011 (système de fermeture des portes Kaba)
- le préavis 6/2010 (Champ-Collon, collecteurs).

La discussion sur le système de fermeture Kaba ayant porté sur le fond et non seulement sur l'aspect comptable, elle est reportée ici comme une discussion thématique (l'autre problématique abordée, celle du préavis 6/2010, sera traitée dans le chapitre consacré aux préavis clôturés en 2013).

Pour nous expliquer le point de vue de la Municipalité en ce qui concerne le système de fermeture Kaba, nous avons reçu Mme Danièle Petoud, assistée de M. Yolán Menoud et de Mme Sylvette Ménétrety.

8.1 Explications préalables données par Mme Petoud, Mme Ménétrety et M. Menoud

Le préavis 6/2011 concernait l'extension du système de fermeture Kaba aux établissements scolaires du Pontet non encore équipés. Le préavis donnait la liste des plans de fermeture pour les divers bâtiments:

- un plan pour les bâtiments construits en 1957 (Saturne), 1964 (Jupiter) et 1973-1974 (Mars-Vénus);
- un plan pour le bâtiment construit en 1993 (Mercure);
- un plan nécessaire pour l'utilisation des clés pour cylindres électroniques installée en 2010;
- un plan pour le bâtiment Neptune.

Il était donc raisonnable d'uniformiser le plan de fermeture de l'ensemble des bâtiments du Pontet et de Neptune, ce que demandait le préavis 6/2011.

Selon la Municipalité, le système Kaba répondait parfaitement aux besoins de la commune et pouvait donc être généralisé aux bâtiments scolaires du Pontet. Le système Kaba Exos 9300 a été finalement choisi, pour l'extension du système de fermeture aux bâtiments Mars, Vénus, Mercure, Saturne (+salle de gymnastique), Jupiter, Pluton et Neptune. Le préavis demandait une somme de 195'000 francs pour l'équipement complet.

8.2 Questions et discussion

Question: Le système installé ne comporte pas de serrures équipées d'une connexion fixe, mais uniquement des serrures alimentées sur batterie, avec la nécessité de changer régulièrement les batteries et l'impossibilité de programmer les serrures à distance.

Réponse: Effectivement, seules des serrures à batterie ont été installées. C'est certainement une faiblesse du système, mais cela coûtait moins cher.

Question: Si l'on voulait connecter les serrures pour permettre une programmation centralisée, il faudrait pouvoir disposer d'un réseau informatique. Quelles seraient les possibilités ?

Réponse: Trois réseaux cohabitent dans les bâtiments de la commune, dont certains sont de la responsabilité du canton:

- le réseau informatique des écoles, de responsabilité cantonale et géré par Swisscom;

- le réseau informatique administratif cantonal, de responsabilité cantonale et géré par le canton;
- le réseau informatique communal.

La commune d'Ecublens n'a accès qu'au troisième réseau, les deux autres étant inaccessibles pour les services communaux.

Question: Est-ce raisonnable d'avoir trois réseaux indépendants, alors qu'un seul suffirait (avec un accès partagé et des filtres gérant les accès des divers catégories d'utilisateurs ?

Réponse: Pas de réponse officielle de la commune, mais il apparaît clairement que c'est une absurdité sur laquelle il faudrait revenir, au niveau cantonal évidemment ! Puisque nous ne pouvons nous connecter qu'au réseau informatique communal, il faudrait donc, pour pouvoir connecter une serrure à un poste central, passer par le réseau communal, ce qui est évidemment stupide si le bâtiment concerné ne comporte qu'un des deux réseaux de compétence cantonale (par exemple un bâtiment scolaire) et que cette connexion nécessite une extension ad-hoc du réseau communal.

Question: Le bâtiment du Centre socioculturel d'Ecublens (CSCE) a également été muni de clés électroniques avec le même standard Kaba, et des serrures électroniques à batterie (non câblées). Le câblage des serrures du CSCE est-il envisageable dans le futur ?

Réponse: Eventuellement...

Question: Que se passe-t-il si une clé ne fonctionne pas (par exemple le soir, hors des heures de bureau) ? Y a-t-il un service de piquet ?

Réponse: Pas vraiment, il faut alors compter sur le fait qu'un des responsables est atteignable et disposé (à bien plaisir) à intervenir !

Question: Etant donné que, en ce qui concerne les bâtiments, le CSCE dépend du service de la culture et les écoles du service des bâtiments, n'y a-t-il pas un risque de collision de compétences ?

Réponse: La municipale ne veut pas s'engager sur une réponse à cette question, et nous demande qu'elle soit posée à l'ensemble de la Municipalité lors de la rencontre avec cette dernière. Il semble que cette question soulève certaines problématiques d'ordre politique.

REMARQUE: Cette question sera effectivement posée par la Commission de gestion à la Municipalité in corpore, en vue d'une unification des procédures.

Question: Les utilisateurs sont-ils vraiment satisfaits du système ? Des rumeurs tendent à montrer que ce n'est pas le cas, et que des insatisfactions se font jour. De plus le système est parfois peu intuitif: par exemple, si l'on entre dans le CSCE sans valider sa clé auprès du lecteur placé à l'entrée du bâtiment (ce qui n'est évidemment pas nécessaire si le bâtiment est ouvert), on ne peut pas utiliser sa clé.

Réponse: Il semble qu'en général les utilisateurs sont satisfaits, mais évidemment il faut prendre certaines habitudes...

Question: Lorsque l'on délivre une clé à un utilisateur, est-ce qu'un mode d'emploi lui est-il également donné ?

Réponse: Oui, mais il est très succinct et devrait probablement être complété et détaillé.

Question: A l'EPFL, un système de fermeture câblé, chaque utilisateur (y compris tous les étudiants) recevant une carte équipée d'une puce RFID, est installé et fonctionne parfaitement, après une première itération qui avait mis en évidence des problèmes avec des cartes à contact (notamment pour les serrures soumises aux intempéries). N'aurait-il pas fallu s'inspirer de ce type de système ?

Réponse: Le système installé à l'EPFL est probablement bien plus coûteux que celui de la commune d'Ecublens... Nous n'avons malheureusement pas les ressources financières nécessaires pour nous équiper ainsi.

Question: Les accès sont-ils actualisés à intervalle régulier, par exemple chaque année ?

Réponse: Oui, mais la problématique est en cours de réflexion.

Question: Quelle ressource humaine est-elle nécessaire pour la gestion du système ?

Réponse: Probablement environ 50 % d'un temps plein.

Question: Combien de clés sont-elles en circulation ?

Réponse: La réponse sera donnée ultérieurement.

Question: Une clé peut-elle être programmée pour un accès aussi bien au CSCE qu'à un bâtiment scolaire ?

Réponse: Oui.

8.3 Voeu de la Commission de gestion

La Commission de gestion émet un voeu relatif à l'aide aux utilisateurs (voeu n° 10).

9 EXAMEN DES PRÉAVIS CLÔTURÉS DURANT L'ANNÉE 2013

La Commission de gestion a examiné les comptes correspondant aux 8 préavis suivants, clôturés durant l'année 2013:

- 20/2008 (Jupiter, transformation et assainissement des façades)
- 6/2010 (Champ-Collon, collecteurs)
- 16/2010 (collège Croset, chauffage)
- 24/2010 (route du Bois 2-4, assainissement des façades)
- 6/2011 (système de fermeture des portes Kaba)
- 18/2011 (Epenex, terrain de sports)
- 2/2012 (Eco-Point Bochet)
- 3/2012 (Neptune, aménagement du préau)

9.1 Préavis 20/2008 (Jupiter, transformation et assainissement des façades)

A noter que la clôture du préavis 20/2008 est notée, dans les communications municipales du 30 mai 2013, comme celle du préavis 10/2011, ce dernier préavis n'ayant en réalité rien à voir puisqu'il s'agit du préavis sur le giratoire Vallaire/Montaney. On peut se demander si cette erreur n'est pas liée au fait que la clôture est intervenue 5 ans après le préavis, ce qui est vraiment beaucoup !

Bilan final:

- préavis 3'360'000
- dépense 3'270'370.90
- moins-value 89'629.10
- subvention du SEVEN 66'790

9.2 Préavis 6/2010 (Champ-Collon, collecteurs)

La Commission de gestion a trouvé que la présentation des pièces comptables pour la vérification de ce préavis était particulièrement peu claire et rendait pratiquement impossible la vérification correcte par la commission. Le problème de la présentation des dossiers est traité ci-dessous (paragraphe 9.9).

Bilan final:

- préavis (TTC) 640'000
- TVA -45'000
- montant disponible 595'000
- dépense (HT) 411'970.25
- moins-value (HT) 183'029.75

9.3 Préavis 16/2010 (collège Croset, chauffage)

Bilan final:

- préavis 291'000
- dépense 275'936.05
- moins-value 5'063.95

9.4 Préavis 24/2010 (route du Bois 2-4)

La Commission de gestion a estimé, comme pour le préavis 6/2010 (Champ-Collon, collecteurs), que la présentation du dossier était en désordre et difficile à comprendre. Par ailleurs, la différence très importante entre la somme portée au préavis et la dépense effective laisse à penser que le préavis a été bâclé (même si l'on peut se féliciter d'avoir dépensé beaucoup moins que prévu...).

Bilan final:

- préavis 1'160'000
- dépense 949'790.20
- moins-value 210'209.80
- subvention 44'605

9.5 Préavis 6/2011 (système de fermeture des portes Kaba)

L'analyse du préavis sur le fond fait l'objet du chapitre 8. Seuls les aspects comptables figurent ci-dessous.

Bilan final:

- préavis 195'000
- dépense 203'671.95
- plus/moins-value 8'671.95

9.6 Préavis 18/2011 (Epenex, terrain de sports)

Bilan final:

- préavis 143'000
- dépenses 146'185.85
- plus-value 3185.85
- subvention 21'200
- coût final pour la commune 124'985.85

9.7 Préavis 2/2012 (Eco-Point Bochet)

La Commission de gestion a trouvé certaines lacunes dans le dossier, et plusieurs extournes, qui rendent la comptabilité opaque.

REMARQUE: De telles extournes devraient être évitées, dans la mesure du possible.

Bilan final:

- préavis 213'000
- dépenses 191'724.35
- moins-value 21'275.65
- subvention 34'097
- coût final pour la commune 157'627.35

9.8 Préavis 3/2012 (Neptune, aménagement du préau)

Bilan final:

- préavis 130'000
- dépenses 116'869.40
- moins-value 13'130.60

9.9 Présentation des dossiers pour l'examen par la Commission de gestion

Les dossiers de certains préavis étaient particulièrement difficiles à analyser pour les membres de la Commission de gestion, qui ne sont pas pour la plupart des spécialistes des domaines concernés, ni des experts en comptabilité. Un échange par courriel a permis de cerner peu à peu le problème et de proposer une manière pour rendre le travail de la commission moins difficile (dans les années suivantes), tout en évitant un surcroît de travail pour l'administration communale que personne ne souhaite. Un résumé de ce dialogue entre la Commission de gestion et la Municipalité est donné ci-dessous.

A. Dans un premier temps, la présidente de la Commission de gestion a envoyé à la Municipalité une demande dont la substance était la suivante:

Les membres de la Commission de gestion ne sont pas tous des spécialistes, nous souhaitons donc une organisation plus claire des dossiers qui nous sont présentés, soit :

- 1. Le préavis*
- 2. Un tableau récapitulatif des documents présents dans les dossiers*
- 3. La liste des soumissionnaires*
- 4. Les soumissions rentrées*
- 5. Les critères d'adjudication*
- 6. La raison du choix de tel ou tel soumissionnaire*

7. Des dossiers identiques pour TOUS les préavis avec des intitulés comme dans le préavis.
8. Tous les PV de chantier (pour motiver les déviations)
9. Le PV de réception de chantier avec liste de corrections à effectuer
10. Un suivi des corrections et un récépissé de remise de l'objet après corrections

B. Dans un second temps, nous avons reçu la réponse suivante de la Municipalité (qui est donnée in extenso ci-dessous):

Madame la Présidente,

Suite à votre proposition de structure des dossiers présentés à la Commission de gestion lors de la clôture des préavis, nous avons consulté les services principalement concernés et sommes en mesure de vous répondre comme suit.

Les différents projets traités par les services sont structurés selon le plan de classement spécifique du service et selon le type de projet. L'exemple cité dans le document annexé à votre demande (voir pièce jointe) est celui d'un projet relativement simple où peu de documents sont produits.

Dans le cas d'un projet plus important, le volume des documents implique une structure de classement spécifique, conçue pour l'efficacité du travail des collaborateurs dans la gestion du projet et en relation avec le travail du secrétariat. Par exemple, un projet tel que la déchetterie ou le Centre socioculturel implique des dossiers de plusieurs classeurs fédéraux sur 2 à 4 ans, donc une structure de classement bien plus complexe.

Les documents d'appels offres peuvent, dans ce cas, être très volumineux (5 à 7 classeurs fédéraux uniquement pour les offres). Il nous semble dès lors important de rationaliser le volume des documents que nous transmettons à la Commission de gestion. A l'opposé, l'achat d'une fourniture se réduit à quelques documents.

Vous comprendrez donc aisément que, pour les grands projets, le fait d'établir une liste complète des documents contenus dans les nombreux classeurs représenterait un travail très conséquent à réaliser pour chaque projet, qui ne serait pas gérable par les services concernés.

Etant donné la spécificité de chaque projet et le concept de plan de classement des services concernés, une uniformisation du classement et de la structure des dossiers n'est malheureusement pas envisageable. Elle nécessiterait de revoir intégralement le concept de plan de classement et d'imposer des changements souvent incompatibles avec la spécificité des différents services ou des tâches gérées.

En effet, un projet de bâtiment ne comporte pas les mêmes éléments qu'un projet d'épuration, d'urbanisme ou routier (partie de mise à l'enquête, relations avec le Canton, relations intercommunales et cofinancements avec subventions éventuelles). Il en va de même pour l'achat d'un véhicule ou de mobilier qui n'engendre pas la même masse de documents. C'est pourquoi une uniformisation n'est pas réalisable.

De plus, nous vous informons que le suivi financier ne peut pas être présenté avec les pièces comptables selon la structure du préavis, car, pour les travaux de construction, les factures sont contrôlées par les mandataires sur une application de gestion financière, puis regroupées par CFC. Par contre, le suivi du devis estimatif peut être ventilé selon le préavis.

En résumé :

- *Il n'est pas envisageable d'uniformiser la présentation des projets, étant donné leurs spécificités, leur ampleur variable, les sujets traités très différents et les procédures existantes.*
- *La présentation, selon l'exemple proposé par la Commission de gestion, n'est pas réalisable et représenterait une charge de travail supplémentaire non gérable par les services concernés.*
- *Les suivis financiers des constructions sont ventilés selon les CFC. Le décompte final peut être présenté selon la ventilation du préavis, mais pas les pièces comptables.*

Dès lors, nous proposons de transmettre à la Commission de gestion, pour chaque préavis, avec une structure identique pour l'ensemble des services, les documents suivants :

- 1. Le préavis.*
- 2. Le comparatif des offres reçues avec le nom des soumissionnaires.*
- 3. Les critères d'adjudication (si existants) ou le tableau d'analyse des offres.*
- 4. Le décompte final, avec la même structure que le préavis.*
- 5. L'ensemble des factures originales (fourni par le Service des finances).*

Quant aux documents suivants, ils seront à disposition sur demande : le dossier complet selon la structure de classement du service et selon le type de projet, avec les procès-verbaux, les correspondances, les plans d'exécution et conformes à l'exécution, les factures et les rapports à la Municipalité. En ce qui concerne le décompte final, celui-ci aura déjà fait l'objet d'une communication municipale.

C. Dans un troisième temps, la commission de gestion a donné sa réponse à cette proposition municipale: nous sommes d'accord que le décompte final soit présenté selon la ventilation du préavis, mais il est important de pouvoir rattacher ces éléments aux pièces comptables (quel contrôle pouvons-nous effectuer si nous ne trouvons pas les pièces ?). Nous souhaitons donc que les préavis soient présentés suivant le "format" suivant:

Les pièces se trouvent dans deux classeurs avec une partie "projet" et une partie "financière". Tous les documents sont classés par rubrique afin d'avoir une vision claire du dossier, et plus précisément:

1. Une table des matières et des onglets pour chaque classeur
2. Le préavis
3. Le comparatif des offres reçues avec le nom des soumissionnaires
4. Les critères d'adjudication ou le tableau d'analyse des offres et les soumissions originales adjudgées.
5. Le décompte final avec la même structure que le préavis
6. L'ensemble des factures originales (fourni par le Service des finances)
7. Les PV de chantier (pour motiver les déviations)
8. Le PV de réception de chantier qui comprend la liste de corrections à effectuer
9. Le suivi des corrections et récépissé de remise de l'objet après les corrections.

REMARQUE: Durant la discussion menée le 2 juin 2014 avec la Municipalité, cette dernière a accepté le principe d'introduire une table des matières et des onglets pour chaque classeur. Seuls les trois derniers points (PV de chantier, PV de réception, suivi des corrections) restent en désaccord entre la demande de la Commission de gestion (paragraphe C ci-dessus) et la première contre-proposition de la Municipalité (paragraphe B). La Municipalité propose de demander la présence d'un de leur membre si nécessaire.

9.10 Voeu de la Commission de gestion

La Commission de gestion émet un voeu (voeu n° 11).

10 COMPTES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

La Commission de gestion a consacré deux séances (les 9 et 16 avril 2014) aux comptes 2013, avec une présentation par Messieurs Pierre KAELIN, syndic, et Claude SALZMANN, boursier communal, lors de la première de ces deux séances.

10.1 Présentation des comptes 2013: Préambule (feuilles roses)

De façon générale, certains investissements ont été planifiés mais non réalisés durant l'année 2013, ce qui entraîne une différence de charges de l'ordre de 2.4 millions entre le budget (49'981'900) et les comptes (47'586'513). Une différence est également à noter sur le plan des revenus (budgété 49'651'600, comptes 49'166'582), de l'ordre de 0.5 million. Mais globalement les comptes sont plus favorables que le budget. A noter également que la marge d'autofinancement (différence entre les revenus et les charges) est de l'ordre de 1.6 million. Si l'on inclut encore les charges et revenus extraordinaires, la marge d'autofinancement monte à 2.1 millions. Les dépenses nettes d'investissement ayant été 969'271, la commune bénéficie donc d'un excédent de financement de l'ordre de 1.1 million.

Dans le proche futur, de nombreuses dépenses au niveau intercommunal sont prévues, et il est donc utile d'avoir quelques réserves.

Le graphique de la page 3 montre que la situation financière de la commune est bonne (elle s'est améliorée entre 2012 et 2013, et même très fortement entre 2005-2006 et 2013).

Le chapitre 1.5 (page 6 et suivantes) comporte un certain nombre de remarques générales permettant d'éclairer les comptes. Citons notamment:

- Section 210 (impôts): les dossiers relatifs aux impôts des personnes exerçant une activité dirigeante années (article 18a de la loi sur les impôts communaux) sont souvent en suspens durant plusieurs années, ce qui explique le retard dans la perception effective. Cette rubrique est importante au vu du nombre de personnes touchées.
- Section 450 (ordures ménagères et déchets): le dossier du financement de la gestion des déchets risque d'évoluer durant les prochaines années, il s'agit d'un dossier complexe.

L'analyse des comptes de fonctionnement (chapitre 2) montre une situation saine.

Par rapport aux investissements (chapitre 3), 2013 est une année avec relativement peu d'investissements.

Le bilan (chapitre 4) montre également que la commune jouit d'une bonne situation financière. On peut par exemple constater que l'endettement par habitant est en diminution constante. La fortune nette par habitant est passée de 1362 francs en 2012 à 1397 francs en 2013 (page 13).

Enfin, les indicateurs (chapitre 5) sont à des valeurs acceptables, sauf la capacité d'autofinancement qui est en baisse constante (3.8% en 2013) et dont la valeur devrait idéalement se trouver dans l'intervalle 4% – 10%.

10.2 Présentation des comptes 2013: cahier Analyse impôts

Les facteurs qui ont, ou qui auront dans un futur proche, un impact sur les recettes fiscales sont notamment les suivants:

- la future révision de la taxation des sociétés proposée par le gouvernement cantonal (revenu taxé uniformément à 13.8%, quel que soit le type de sociétés);
- les nouvelles constructions à l'EPFL: d'une part le Swiss Tech Convention Center avec un capital important correspondant au grand investissement pour sa construction, et dans le futur des rentrées également importantes (d'où un décalage entre l'impôt sur le capital et l'impôt sur le revenu); d'autre part les logements pour étudiants, avec des impôts sur le revenu nuls ou très faibles;
- l'importance croissante du nombre de personnes soumises à l'impôt à la source (les "sourciers"), lié notamment aux personnes étrangères travaillant à l'EPFL et ayant parfois des revenus confortables.

11 RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LES COMPTES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Ce chapitre du rapport a été rédigé par M. Alessandro Stio, délégué de la Commission des finances auprès de la Commission de gestion.

11.1 Contrôle des comptes communaux

L'exercice 2013 boucle sur un résultat favorable de CHF 143'961.94, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 2'650'400.- hors prélèvement dans la réserve générale.

Cet écart favorable de CHF 2.79 mio peut être attribué en grande partie à des réductions de charges par nature :

- "Biens, services et marchandises" CHF 1.037 mio.
- "Participations à des collectivités publiques" CHF 1.031 mio
- "Amortissements" CHF 0.499 mio.

(Réf : page 8 tableau 2.1)

La marge d'autofinancement atteint CHF 1'580'069.- contre une prévision négative à - CHF 330'300.-, à quoi s'ajoutent les éléments extraordinaires de CHF 0.50 mio, soit au total CHF 2,08 mios. Les dépenses nettes d'investissement de CHF 0.97 ont été intégralement couvertes et l'endettement a pu être réduit d'environ CHF 1.0 mio.

L'augmentation de la population va nécessiter, à moyen terme, une adaptation des infrastructures, notamment au niveau scolaire. Il convient donc de rester prudents et de maintenir la fiscalité à son niveau actuel, d'autant plus que la 3ème réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) aura assurément un impact négatif. Estimé à CHF 1.4 mio sur la base des discussions actuelles, il ne devrait pas intervenir avant 4 à 5 ans.

Même si la faible capacité à générer de l'autofinancement reste d'actualité, la situation financière de la commune reste saine au 31 décembre 2013, avec une fortune nette par habitant de CHF 1'397 (CHF 1'362 en 2012) malgré une croissance de la population de 463 habitants.

Comme le relève aussi Fidinter, les comptes de la commune sont gérés de manière efficiente par le Boursier et son équipe.

11.2 Contrôle des comptes intercommunaux

Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mère et de la Sorge, comptes 2013

Depuis 1997, le Fonds de rénovation des ouvrages ainsi que le produit des taxes perçues auprès des communes d'amont, permettaient à l'entente d'équilibrer ses comptes. La situation s'étant modifiée depuis, une participation financière est à nouveau demandée aux communes de l'entente à partir de l'année 2011.

Participation des communes : CHF 71'136.99 (15'903.99 en 2012), pour une participation d'Ecublens de CHF 10'725.35 (15.07%).

Station d'épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne, comptes 2013

L'excédent « charges d'exploitation » total se monte à CHF 973'010.38, dont 21% pour notre commune, soit un montant de CHF 204'332.20, alors qu'il était budgété à CHF 223'700.00.-.

Entente intercommunale Crissier-Ecublens-St-Sulpice pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins, comptes 2013

L'excédent « charges d'exploitation » total se monte à CHF 621'342.34, dont CHF 319'167.80 pour notre commune, alors qu'il était budgété à CHF 338'200.00. A savoir que la participation de notre commune est de 53.04%.

Il est satisfaisant de voir que la location ponctuelle des chalets a rapporté à la commune un avoir de CHF 13'444.80 (réf. Compte 350.4231.02).

SDIS Chamberonne, comptes 2013

L'excédent "charges d'exploitation" total se monte à CHF 431'279.05. Ce montant est réparti en fonction du nombre d'habitant par commune, soit un montant de CHF 227'542.00 pour Ecublens.

12 CONTROLE DE LA GESTION PAR LA FIDUCIAIRE FIDINTER

La séance du 6 mai 2014 a été consacrée à une rencontre entre des représentants de la fiduciaire Fidinter, la Commission de gestion et la Commission des finances. Plusieurs conseillers municipaux assistaient à la séance, ainsi que le Syndic M. Pierre Kaelin en sa qualité de responsable du département communal des finances, et M. Claude Salzman, boursier communal.

Un des représentant de la fiduciaire a rappelé que, selon le mandat que leur a confié la Municipalité, la fiduciaire a procédé au contrôle restreint des comptes communaux, conformément à la norme suisse y relative et aux directives émises par le Département cantonal des institutions et des relations extérieures (DIRE).

Les membres de la fiduciaire ont passé en revue l'ensemble du rapport, chapitre par chapitre. Les commissaires ont pu poser toutes les questions qu'ils désiraient et ont obtenu les éclaircissements désirés.

Dans les conclusions de son rapport, la fiduciaire tient à relever que, lors des contrôles pour l'exercice 2013, la documentation, la préparation des dossiers et les renseignements fournis étaient d'une très bonne qualité. Elle n'a pas rencontré d'élément permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et au Règlement de la comptabilité des communes du Canton de Vaud. Elle donne donc un préavis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice 2013, tels qu'ils sont présentés.

Pour terminer, les représentants de la fiduciaire ont chaleureusement remercié M. Salzmann, boursier communal, pour son excellent travail.

13 RENCONTRE AVEC LA MUNICIPALITÉ

La Commission de gestion a rencontré la Municipalité le 2 juin 2014. La discussion a porté notamment sur la clarification du rôle attendu et la marge de manœuvre de notre commission tant au niveau des vœux que nous émettons qu'au niveau de la présentation des dossiers de préavis à contrôler. La présidente de la commission rappelle l'esprit de bienveillance, critique mais constructif, qui habite les travaux de la commission, car nous travaillons tous ensemble pour le bien de la commune.

La Municipalité a répondu à toutes nos demandes de complément d'information suite à nos questions écrites. Celles que nous avons retenues se trouvent dans un document annexé à ce rapport.

14 VOEUX DE LA COMMISSION DE GESTION ET CONCLUSION

14.1 Voeux de la Commission de gestion pour l'exercice 2013

Objet	Voeu
Collège d'Epenex (chapitre 2)	<u>Voeu n° 1</u> : La Commission de gestion souhaite que la Municipalité envisage la rénovation ou la reconstruction du bâtiment du collège d'Epenex.
Chalet des Alouettes (chapitre 3)	<u>Voeu n° 2</u> : La Commission de gestion souhaite que l'assainissement énergétique du chalet des Alouettes soit complété par le remplacement des vitrages doubles d'ancienne génération par des vitrages à haute performance.
Coquerellaz et bureau du secrétaire du Conseil communal (chapitre 4)	<u>Voeu n° 3</u> : La Commission de gestion souhaite que l'accès possible au toit au collège de la Coquerellaz, qui fait courir un danger aux enfants tentés par l'exploit, même s'il est interdit par un écriteau, soit mieux sécurisé que par le grillage posé récemment. <u>Voeu n° 4</u> : La Commission de gestion souhaite que le bureau du secrétariat du Conseil communal dispose d'un espace mieux adapté, et soit équipé d'un mobilier un peu moins disparate et vieillot, ainsi que d'un accès internet rapide dans le cadre de la prochaine étape de modernisation informatique de la commune.

Voeu n° 5: Suite au décès de M. Häusermann, la Commission de gestion souhaite que l'engagement de transférer en 2014 les archives papier du bureau du Conseil communal vers le local des archives au Centre socioculturel d'Ecublens soit tenu.

Centre socioculturel
d'Ecublens (chapitre 5)

Voeu n° 6: La Commission de gestion souhaite qu'une enquête de satisfaction soit effectuée auprès des utilisateurs du Centre socioculturel d'Ecublens, et que, dans la mesure du possible, la Municipalité remédie aux problèmes les plus importants relevés par les utilisateurs.

Gestion du personnel
communal (chapitre 6)

Voeu n° 7: La Commission de gestion ressent le sous-effectif du personnel communal (cf. Rapport de gestion de la Municipalité, page 32) et souhaite qu'il soit remédié à cette situation dans la mesure du possible.

Pontet (chapitre 7)

Voeu n° 8: La Commission de gestion souhaite que le préau couvert du collège Neptune offre aux élèves un abri réellement efficace.

Voeu n° 9: La Commission de gestion souhaite, au vu de l'utilité et de la vétusté du bâtiment Pluton et de la piscine, que le bâtiment soit rénové ou reconstruit.

Système de fermeture
Kaba (chapitre 8)

Voeu n° 10: La Commission de gestion souhaite qu'un service de piquet soit mis sur pied, afin notamment d'aider les utilisateurs en cas de problèmes avec le système de fermeture installé pour l'accès au Centre socioculturel d'Ecublens et aux bâtiments scolaires.

Bouclage des préavis
clôturés en 2013
(chapitre 9)

Voeu n° 11: La Commission de gestion souhaite que la présentation des dossiers lors de l'examen de la clôture des préavis soit améliorée, selon la discussion du 2 juin 2014 entre la Municipalité et la Commission de gestion.

14.2 Conclusion générale

La Commission de gestion s'est réunie 18 fois, dont 5 séances consacrées à des visites.

Elle a pu se rendre compte que la situation financière de la commune était saine, et que malgré cela certains investissements prévus pour 2013 n'ont pas été engagés. Elle a également pu constater que certains services semblent souffrir d'un manque de personnel, le signe en étant le nombre élevé des heures supplémentaires assurées par les collaborateurs.

Lors du contrôle des préavis clôturés en 2013, la Commission de gestion a parfois éprouvé quelques difficultés à effectuer son travail dans de bonnes conditions. Il est donc important que les services communaux préparent les documents à contrôler de telle manière à faciliter le travail de la commission. Raison pour laquelle nous avons émis un voeu à ce sujet.

Aucune irrégularité n'a été constatée dans le fonctionnement de la commune.

Arrivée au terme de son mandat, la Commission de gestion 2013-2014 pour l'exercice 2013 propose au Conseil communal:

- d'approuver la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2013, ainsi que les comptes communaux pour l'exercice 2013;
- de donner décharge de sa gestion à la Municipalité, et par son entremise aux différents services concernés par tout ce qui est relatif à l'exercice 2013;
- de bien vouloir la libérer de son mandat.

Ecublens, le 6 juin 2014

Pour la Commission de gestion:

La présidente:



Sylvie Pittet Blanchette

Le rapporteur:



Nicolas Morel

REMERCIEMENTS

La Commission de gestion tient à adresser ses remerciements aux membres de la Municipalité, ainsi qu'à tous les collaborateurs de l'administration communale, pour la qualité du travail fourni. Elle relève notamment la disponibilité des services, non seulement lors des visites mais encore pour les réponses aux nombreuses questions qu'elle a posées.

La Commission de gestion a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport de gestion de la Municipalité, qui a permis d'apporter des réponses à plusieurs de ces questions.